



Rapport de gestion 2021 – 2026

Table des matières

1.	Population	3
1.1	Statistiques arrivées et départs	3
1.2	Statistiques de l'état civil	3
1.3	Population totale de mars 2021 comparée à mars 2026	3
1.4	Registre civique	3
1.5	Initiatives et référendums	3
1.6	Tenue du registre AMICUS.....	4
2.	Personnel communal.....	4
2.1	Effectif personnel communal en mars 2026	4
2.2	Evolution du personnel communal durant la législature 2021-2026.....	4
3.	Conseil communal.....	5
3.2	Composition.....	5
3.3	Nombre de séances ordinaires pour la législature (2021-2026)	6
3.4	Délégations	6
3.5	Projets communaux de la législature par dicastère	7
3.5.1	Administration générale et informatique, aménagement.....	7
3.5.2	Routes, Epuration, Eau potable, Santé	8
3.5.3	Finances, Déchets, Cimetière	8
3.5.4	Energie, Bâtiments, Endiguement, Agriculture, Forêts, Énergie	9
3.5.5	Constructions, Transports publics	10
3.5.6	Enseignement et formation, Petite enfance, AES, Culture, Tourisme, Places de jeux, Sports et loisirs, Mars en Tous Sens.....	11
3.5.7	Affaires sociales, Police du feu, Affaires militaires, Protection civile, Protection de la population Orcoc, Naturalisations, Justice et Police, BPA sécurité	12
3.6	Assemblées communales durant la législature	13
3.7	Commissions communales	14
4.	Rapport de gestion relatif aux comptes 2025.....	15



1. Population

1.1 Statistiques arrivées et départs

Au cours de la législature 2021-2026 (mars 2021-mars 2026), la commune de Marsens a enregistré :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (état au 10.04.2026)
Arrivées de nationalité CH	141	135	173	128	134	42
Arrivées de nationalités étrangères	53	127	86	77	57	17
Départs de nationalité CH	148	134	157	141	146	24
Départs de nationalités étrangères	44	92	70	52	79	15

1.2 Statistiques de l'état civil

Pendant la législature 2021-2026, la commune a enregistré :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (état au 10.04.2026)
Naissances	24	25	27	27	19	4
Décès	9	13	10	8	12	2
Majorité	29	34	27	25	23	31

1.3 Population totale de mars 2021 comparée à mars 2026

À la fin mars 2021, la commune de Marsens comptait **2081** habitants et à la fin mars 2026, elle en comptait **2156**.

1.4 Registre civique

En mars 2021, **1324** Suisses et **162** étrangers (permis C) pouvaient voter, ainsi que **68** Suisses de l'étranger.

En mars 2026, **1359** Suisses et **172** étrangers (permis C) pouvaient voter, ainsi que **81** Suisses de l'étranger.

1.5 Initiatives et référendums

Pendant la législature, le contrôle des habitants a procédé au contrôle de **1922** signatures pour **67** initiatives et référendums.



1.6 Tenue du registre AMICUS

La commune gère le dossier AMICUS qui enregistre les nouveaux détenteurs de chiens. En mars 2026, 188 chiens étaient inscrits.

2. Personnel communal

2.1 Effectif personnel communal en mars 2026

Administration communale

L'administration communale est organisée autour des secteurs suivants :

- Secrétariat communal : 1 équivalent plein temps (EPT) ;
- Finances : deux collaboratrices à temps partiel représentant ensemble 1,2 EPT ;
- Contrôle des habitants : un poste à temps partiel correspondant à 0,7 EPT ;
- Police des constructions : un poste à temps partiel correspondant à 0,7 EPT.

L'équipe est également renforcée par une apprentie employée de commerce, qui apporte un soutien précieux, principalement au secteur du contrôle des habitants ainsi qu'aux finances communales.

Edilité & conciergerie

Le secteur de la voirie est assuré par deux collaborateurs employés à plein temps, représentant un total de 2 équivalents plein temps (EPT). La conciergerie des bâtiments communaux est, quant à elle, confiée à un collaborateur à plein temps (1 EPT), qui assume également la responsabilité du secteur de l'édilité.

2.2 Evolution du personnel communal durant la législature 2021-2026

Au cours de la législature 2021–2026, plusieurs changements sont intervenus au sein du personnel communal, tant à l'administration qu'à l'édilité.

À la suite du départ à la retraite de Mme Emmanuelle Risse, préposée au contrôle des habitants, Mme Jocelyne Morard a rejoint l'administration communale en juin 2022 afin d'assurer la reprise de cette fonction.

En juin 2023, Mme Linda Progin est venue renforcer le secteur des finances communales, à la suite de la réduction du taux d'activité de la responsable du service après la naissance de son enfant. Une année plus tard, en juin 2024, Mme Christelle Tinguely a repris le poste d'administratrice des finances, en remplacement de la collaboratrice ayant choisi de relever un nouveau défi professionnel.

Au sein de l'édilité, M. Johann Gassmann a intégré l'équipe en août 2022 afin de succéder à M. José Romanens, parti à la retraite.

La Commune de Marsens a eu le plaisir d'accompagner deux collaborateurs de longue date au terme de leur carrière. Mme Emmanuelle Risse a fait valoir son droit à la retraite à la fin du mois de juin 2022, après quinze années de service au sein de l'administration communale. M. José Romanens a, quant à lui, pris une retraite bien méritée à la même période, après vingt-sept années consacrées à la commune. Le Conseil communal leur adresse ses plus sincères remerciements pour leur engagement, leur professionnalisme et les nombreuses années de précieux services rendus à la collectivité.



3. Conseil communal

3.2 Composition

Nom et prénom	Fonction	Dicastères
Fragnière Dufour Myriam	Syndique	<i>Administration générale Aménagement Relation avec la paroisse Informatique et site internet</i>
Clément Fabrice	Vice-syndic	<i>Routes Eau potable Epuration Santé</i>
D'Alessandro Hélène	Conseillère	<i>Finances Déchets Cimetière</i>
Mingam Isabelle	Conseillère	<i>Bâtiments communaux Energie Endiguement Agriculture Forêts</i>
Bays Jean-Michel	Conseiller	<i>Constructions Transports publics</i>
Simpson Gillian	Conseillère	<i>Enseignement et formation Petite enfance AES Culture Tourisme Places de jeux Sports et loisirs Journal communal (METS)</i>
Tinguely Matthieu	Conseiller	<i>Affaires sociales Police du feu Affaires militaires Protection civile Protection de la population OrCoc Naturalisations Justice et Police BPA sécurité</i>

Les sept conseillères et conseillers élus ont mené leur mandat jusqu'au bout, ce qui est un vrai atout pour la gestion des dossiers, le suivi des projets et la cohérence des décisions.

Pour la première fois de son histoire, Marsens a vu siéger une majorité de femmes au Conseil communal : quatre élues sur sept membres.

La conciliation du mandat politique avec la vie familiale et la vie professionnelle n'est pas toujours évidente. Il est important de reconnaître le travail accompli et l'investissement personnel consenti par celles et ceux qui ont assumé cette responsabilité. Car au-delà des décisions visibles, une grande partie de leur engagement se déroule loin des projecteurs : séances préparatoires, études de dossiers, rencontres avec les services cantonaux, suivi administratif et gestion de situations imprévues.

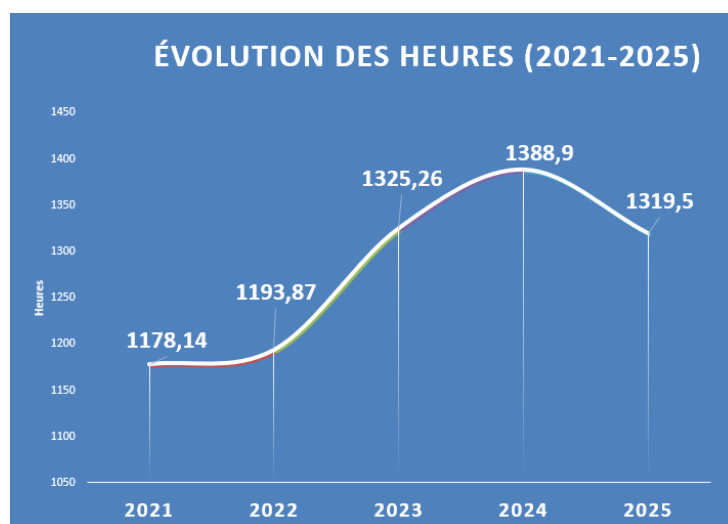


3.3 Nombre de séances ordinaires pour la législature (2021-2026)

Au cours de la législature 2021–2026, le Conseil communal a tenu 207 séances ordinaires. À cela s'ajoutent près de 4'000 heures consacrées à la préparation des séances, au suivi des dossiers, aux représentations ainsi qu'aux nombreuses tâches inhérentes à l'exercice de la fonction de conseiller communal.

Entre 2021 et 2025, les membres du Conseil communal ont consacré un total de 6'405 heures à l'exercice de leur mandat. Ce décompte comprend les heures effectuées dans le cadre des séances du Conseil communal ainsi que celles consacrées aux commissions communales.

Année	Heures
2021	1778
2022	1193
2023	1325
2024	1388
2025	1319



En y ajoutant les quelque 4'000 heures consacrées à la préparation des dossiers, aux séances de travail, aux représentations officielles et aux diverses tâches liées à la fonction, les membres du Conseil communal ont investi plus de 10'000 heures au service de la collectivité durant la législature. Ce chiffre ne tient en outre pas compte des nombreuses heures consacrées aux comités, groupes de travail et organes des associations intercommunales dans lesquels la commune est représentée.

3.4 Délégations

Délégations aux associations intercommunales 2021-2026 :

Entité	Organe	Prénom, nom
ACAPE	Comité Délégué	Fabrice Clément Jean-Michel Bays
AIS	Comité Délégué	Fabrice Clément Jean-Michel Bays
AISG	Délégués	Myriam Fragnière Dufour, Isabelle Mingam, Gillian Simpson, Matthieu Tinguely
ARG	Comité (région) Délégués	Myriam Fragnière Dufour Isabelle Mingam, Gillian Simpson, Matthieu Tinguely, Jean-Michel Bays
Ass. Intercommunale des déchets	Déléguée	Hélène D'Alessandro
ASLG	Déléguée	Gillian Simpson
ATG	Délégués	Gillian Simpson, Matthieu Tinguely, Myriam Fragnière Dufour
CO de la Gruyère	Délégués	Gillian Simpson, Matthieu Tinguely, Myriam Fragnière Dufour
Option Gruyère	Comité (région) Déléguée	Myriam Fragnière Dufour Gillian Simpson



Corporation Berra-Gibloux	Comité Déléguée	Isabelle Mingam Hélène D'Alessandro
EMS Humilimont	Comité Délégués	Fabrice Clément Gillian Simpson, Matthieu Tinguely, Hélène D'Alessandro
Endiguement de la Sionge	Déléguée	Isabelle Mingam
RSSG	Délégués	Fabrice Clément, Gillian Simpson, Matthieu Tinguely
SIV	Déléguée	Isabelle Mingam
Société de développement du lac	Comité Déléguée	Gillian Simpson Matthieu Tinguely
4 EMS	Comité Déléguée	Fabrice Clément Gillian Simpson
ACF	Déléguée	Myriam Fragnière Dufour
Commission gestion Marais de Sâles	Déléguée	Gillian Simpson

3.5 Projets communaux de la législature par dicastère

3.5.1 Administration générale et informatique, aménagement

La législature a notamment été marquée par le traitement de la demande d'introduction d'un Conseil général, soumise au vote populaire en septembre 2025. Une attention particulière a également été portée au renforcement de la sécurité informatique de l'administration communale.

Les travaux préparatoires relatifs au renouvellement du site internet communal ont été engagés avec la société Cobalt, afin de proposer un outil plus moderne, accessible et conforme aux besoins actuels des administrés.

Le domaine de l'aménagement du territoire a constitué l'un des principaux axes de travail de la législature. Les travaux de révision du Plan d'aménagement local (PAL) se sont poursuivis et étaient, à la fin de la période, dans l'attente de la décision finale d'approbation des autorités cantonales.

Le Conseil communal a également élaboré et adopté un nouveau règlement relatif aux émoluments administratifs et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions, ainsi qu'un règlement sur la taxe sur la plus-value.

Dans le domaine de la géomatique, la commune a déployé un nouveau Système d'information du territoire (SIT) reposant sur la plateforme coMMap développée par GeoSud, permettant une gestion plus performante des données territoriales.

La commune a en outre poursuivi le traitement de plusieurs dossiers d'aménagement d'importance, notamment le PAD Le Rafour, le PAD La Grand-Fin 2 ainsi que le PAD Centre Village. Elle a également rejoint l'agglomération MOBUL, marquant ainsi sa volonté de participer activement au développement coordonné de la mobilité et de l'aménagement à l'échelle régionale.

Enfin, la Commission d'aménagement s'est réunie à treize reprises durant la législature afin d'examiner les différents dossiers soumis à son appréciation.



3.5.2 Routes, Epuration, Eau potable, Santé

Routes

Durant la législature, le Conseil communal a poursuivi ses efforts en faveur de l'entretien et de l'amélioration des infrastructures routières. Un plan d'entretien annuel des routes communales a été mis en place afin de planifier les interventions de manière cohérente et de préserver durablement le patrimoine routier.

Parmi les réalisations importantes figurent la réfection du pont des Trois-Moulins ainsi que le traitement de la problématique du déneigement des routes privées, qui a conduit à une réflexion approfondie sur les prestations communales dans ce domaine.

Évacuation et épuration des eaux

Les investissements consentis dans le domaine de l'assainissement se sont poursuivis tout au long de la législature. Les travaux de mise en système séparatif du village de Marsens ont atteint un taux de réalisation d'environ 90 %, représentant une étape majeure dans la modernisation des infrastructures communales.

Le réseau communal d'évacuation des eaux a également été étendu au secteur du Gottu. Par ailleurs, un nouveau règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux est entré en vigueur en 2022, permettant d'adapter le cadre réglementaire aux exigences légales actuelles.

Eau potable

Le réseau communal de distribution d'eau potable a été développé afin d'assurer l'alimentation de nouveaux secteurs, notamment en desservant la laiterie, la boucherie, la crèche ainsi que le foyer.

En parallèle, la commune s'est dotée, en 2021, d'un nouveau règlement relatif à la distribution de l'eau potable, offrant un cadre réglementaire modernisé et adapté aux besoins futurs du réseau communal.

3.5.3 Finances, Déchets, Cimetière

Finances

La législature a été marquée par plusieurs évolutions importantes dans le domaine financier. La commune s'est dotée, en 2021, d'un nouveau règlement sur les finances communales, offrant un cadre modernisé en matière de gestion financière. Par ailleurs, le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 a été introduit dès le 1er janvier 2022, impliquant une adaptation des processus comptables et des outils de gestion.

Déchets

Le secteur des déchets a connu une évolution majeure avec l'adoption d'un nouveau règlement relatif aux déchets ménagers et l'introduction de la taxe au poids, représentant un changement significatif dans la politique communale de gestion des déchets.

Afin de répondre aux exigences cantonales, de nouvelles directives d'exploitation ont également été mises en œuvre à la déchetterie communale. Le projet de déchetterie intercommunale, développé en collaboration avec les communes partenaires, est quant à lui resté en suspens dans l'attente de l'approbation du Plan d'aménagement local (PAL).

La commune a par ailleurs poursuivi le suivi et la gestion du site de stockage des déchets pollués de la Grand-Fin, en collaboration avec les autorités compétentes.



Cimetière

Les infrastructures du cimetière communal ont été complétées par la réalisation de la deuxième étape du columbarium, comprenant douze nouvelles alvéoles afin de répondre aux besoins de la population.

La commune a également procédé à une opération de désaffectation de tombes anciennes, tout en décidant de maintenir la tombe de M. Bernard Romanens en raison de son intérêt patrimonial et mémoriel pour la commune.

Dissolution de l'Association AMER

Enfin, il convient de relever l'aboutissement d'un important dossier administratif avec la dissolution de l'Association Marsens–Echarlens–Riaz (AMER). Entamée en 2016, cette procédure complexe s'est achevée en 2022, mettant un terme à plusieurs années de démarches administratives, financières et juridiques.

3.5.4 Énergie, Bâtiments, Endiguement, Agriculture, Forêts

Durant la législature, la commune a poursuivi une politique énergétique active et cohérente. En juin 2022, elle a obtenu le renouvellement du label Cité de l'Énergie, accompagné d'une consultation citoyenne permettant d'associer la population à la réflexion sur les enjeux énergétiques.

Plusieurs mesures concrètes ont été mises en œuvre afin de réduire la consommation d'énergie, notamment la diminution de l'éclairage public, le raccordement des bâtiments scolaires et de l'administration communale au chauffage à distance, ainsi que l'amélioration de la performance énergétique de la Maison de Ville par l'installation de panneaux photovoltaïques destinés à l'autoconsommation, le remplacement des dernières fenêtres et la modernisation des éclairages.

La commune a également renforcé son engagement institutionnel par la signature de la Charte communale de l'énergie par les membres du Conseil communal et le personnel communal. La collaboration avec les communes voisines s'est intensifiée, notamment par l'organisation conjointe d'une soirée d'information consacrée à l'énergie dans l'habitat, ainsi que par la participation à plusieurs actions de sensibilisation telles que les Coups de balais et les Repair Café.

Commission Énergie & Environnement

La Commission Énergie & Environnement s'est réunie à 29 reprises durant la législature afin d'accompagner les différents projets et de suivre la mise en œuvre de la politique énergétique et environnementale de la commune.

Bâtiments

La commune a conduit le projet de rénovation de la ferme communale jusqu'à l'étape de la demande de permis de construire, marquant une étape déterminante dans ce dossier d'envergure.

Parallèlement, des travaux de mise en séparatif ont été réalisés à la halle de gymnastique. Des contrôles de sécurité incendie ont également été effectués dans les bâtiments scolaires, la halle de gymnastique et les locaux de l'administration communale afin de garantir leur conformité.



Les travaux d'entretien des bâtiments communaux se sont poursuivis tout au long de la législature, notamment à la Maison de Ville, avec en particulier la sécurisation du grand pin. Enfin, le projet d'assainissement de la Vagilière de La Leyte est actuellement en cours.

Endiguement

En matière de protection contre les crues, la commune a participé à l'élaboration du plan d'action découlant de l'étude réalisée par CSD concernant les risques d'inondation.

Elle a également poursuivi sa collaboration avec l'Entreprise d'endiguement de la Sionge en participant activement aux différents projets menés par cette dernière.

Agriculture

En 2024, la commune a procédé à la réattribution des parchets communaux, conformément aux procédures en vigueur.

Forêts

La gestion des forêts communales s'est poursuivie en étroite collaboration avec la Corporation forestière, notamment pour la planification et le suivi des travaux sylvicoles.

La commune a également traité les demandes de dérogation relatives aux mesures de protection des boisements hors forêt et a accompagné le projet de création d'un centre forestier au Gottu.

Plusieurs actions en faveur de la biodiversité ont été réalisées, notamment la plantation d'arbres, dont des chênes rouvres et des sorbiers. La construction de la passerelle sur le Gérignoz constitue également une réalisation importante de la législature.

Enfin, la Charte du personnel de la Corporation forestière Berra-Gibloux a été adoptée, renforçant le cadre de fonctionnement et les valeurs partagées au sein de cette organisation.

3.5.5 Constructions, Transports publics

Statistiques des procédures de construction

L'activité du Service des constructions est demeurée soutenue durant l'ensemble de la législature. Entre 2021 et 2026, la commune a traité 80 procédures ordinaires, dont 12 concernaient des mises en conformité, ainsi que 132 procédures simplifiées et 33 demandes préalables.

Par ailleurs, la transition énergétique s'est également traduite par un nombre important de projets liés à la production d'énergie solaire. À ce titre, 115 dossiers d'annonce pour l'installation de panneaux photovoltaïques ont été traités durant la législature.

Transports publics

La législature a été marquée par l'adhésion de la commune à la communauté tarifaire Mobul, permettant d'améliorer significativement l'offre de transports publics sur le territoire communal. Cette intégration assure désormais une desserte régulière des villages de Marsens et de Vuippens, renforçant ainsi la mobilité de la population et l'accessibilité de la commune.



3.5.6 Enseignement et formation, Petite enfance, AES, Culture, Tourisme, Places de jeux, Sports et loisirs, Mars en Tous Sens

Enseignement et formation

Durant la législature, la commune a poursuivi son engagement en faveur de la qualité de l'enseignement et de la sécurité des élèves. Le Bibliobus a continué à être proposé aux enfants du cercle scolaire, favorisant ainsi l'accès à la lecture.

La commune a soutenu la mise en place de lignes Pedibus, contribuant à promouvoir la mobilité douce et la sécurité sur le chemin de l'école. La convention intercommunale régissant le cercle scolaire a également été mise à jour afin de tenir compte de l'évolution des besoins et de l'organisation scolaire.

Une attention particulière a été portée à la gestion des transports scolaires, tant sur le plan organisationnel que dans le traitement des incivilités rencontrées. Enfin, plusieurs réflexions ont été menées concernant la sécurité aux abords des établissements scolaires, débouchant sur la mise en œuvre de diverses mesures d'amélioration.

Petite enfance

La commune a poursuivi le traitement des demandes de subventions communales destinées aux familles faisant appel aux structures d'accueil de la petite enfance, contribuant ainsi à soutenir la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Accueil extrascolaire (AES)

La gestion des demandes de subventions liées à l'accueil extrascolaire s'est poursuivie durant toute la législature. Face à l'augmentation constante des besoins, plusieurs réflexions ont été engagées afin d'accroître les capacités d'accueil et d'adapter l'offre aux attentes des familles.

L'ouverture d'une nouvelle structure d'accueil extrascolaire à Sorens a permis d'améliorer les possibilités d'accueil pour les enfants du cercle scolaire. Par ailleurs, un nouveau règlement communal relatif à l'AES a été élaboré afin d'adapter le fonctionnement de la structure au nouveau cadre légal cantonal.

Culture

La commune a poursuivi son soutien à la Bibliothèque intercommunale, tout en maintenant son appui financier aux nombreuses sociétés locales qui contribuent activement à la vie culturelle du village.

Tourisme

Les travaux d'entretien du réseau de sentiers pédestres se sont poursuivis tout au long de la législature afin de garantir leur qualité et leur sécurité.

Le tronçon du Sentier des découvertes situé à proximité du Gérignoz a notamment fait l'objet d'une réfection, permettant d'améliorer ce parcours apprécié des habitants et des visiteurs.

Places de jeux

La commune a réalisé une nouvelle place de jeux à Vuippens, offrant aux familles un espace moderne et attractif.



En parallèle, le projet de création d'une nouvelle place de jeux à Humilimont a été développé afin de remplacer les installations existantes. Les travaux d'entretien des infrastructures situées aux abords de l'école ont également été assurés.

Sports et loisirs

Tout au long de la législature, la commune a poursuivi son soutien financier aux sociétés sportives locales et a apporté un appui logistique lors de diverses manifestations sportives organisées sur son territoire.

Mars en Tous Sens

Le bulletin communal Mars en Tous Sens a continué d'informer régulièrement la population avec la publication de 18 numéros au cours de la législature.

La communication communale a également évolué avec la création de la page Facebook du journal, ainsi qu'avec la transition progressive vers une version numérique, permettant d'élargir les modes de diffusion de l'information.

Commission seniors

La Commission seniors s'est réunie à 25 reprises durant la législature et a développé de nombreuses activités destinées aux aînés de la commune.

Au niveau communal, elle a notamment organisé les Mercredis Tricots, la Gym Senior en collaboration avec Pro Senectute, des conférences mensuelles ainsi que des randonnées printanières.

La commission s'est également investie dans plusieurs projets intercommunaux, notamment une conférence consacrée à la cybersécurité et des cours d'informatique destinés aux seniors, contribuant ainsi à favoriser leur autonomie et le maintien du lien social.

3.5.7 Affaires sociales, Police du feu, Affaires militaires, Protection civile, Protection de la population ORCOC, Naturalisations, Justice et Police, BPA sécurité

Affaires sociales

Durant la législature, la commune a assuré le traitement des dossiers de demande d'aide sociale, en collaboration avec les services compétents, afin de garantir un accompagnement adapté aux personnes concernées.

Sur le plan institutionnel, une nouvelle association intercommunale a été créée pour assurer la gestion du Service des curatelles de la Sionge et de la Rive gauche, permettant de renforcer l'organisation et la coordination de cette prestation essentielle.

Feu

La législature a été marquée par la création de la nouvelle association *Secours Sud Fribourgeois*, regroupant les services de défense incendie dans une structure régionale.



Le projet de nouvelle caserne est resté en suspens dans l'attente de l'approbation du Plan d'aménagement local (PAL), ainsi que des orientations qui seront définies par la nouvelle association et l'ECAB.

Parallèlement, les contrôles de sécurité incendie ont été poursuivis sur le territoire communal, sur la base des rapports établis par le spécialiste communal en matière de protection incendie.

Affaires militaires et protection civile

La commune a participé à la mise en place du Point de Rencontre d'Urgence (PRU), destiné à assurer un point de contact avec la population en cas d'événement majeur.

Elle a également accompagné l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur la protection de la population (LProtPop) et les adaptations qu'elle implique pour les communes.

ORCOC

L'Organisation régionale de conduite (ORCOC) s'est réunie à plusieurs reprises afin d'assurer la coordination régionale en matière de protection de la population et de gestion des situations particulières.

Naturalisations

Au cours de la législature, la commune a traité trois dossiers de naturalisation selon la procédure ordinaire.

Le règlement communal relatif au droit de cité a également été mis à jour en 2022 afin de tenir compte de l'évolution du cadre légal.

Justice et Police

La commune a assuré le suivi de trois plaintes pénales durant la législature. Elle a également développé sa collaboration avec la nouvelle police de proximité et poursuivi les contrôles ainsi que le renouvellement des différentes patentes délivrées sur le territoire communal.

BPA – Sécurité

Dans le cadre de sa politique de prévention des accidents, un rapport de sécurité a été établi concernant la place de jeux de Marsens, permettant d'identifier les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des utilisateurs.

3.6 Assemblées communales durant la législature

Au cours de la législature 2021 – 2026, l'Assemblée communale s'est réunie à de nombreuses reprises :

Date de l'Assemblée	Nombre de citoyennes et citoyens présents
2021	35
2021	26
2021	36
2022	26
2022	87



2023	40
2023	48
2024	41
2024	236
2025	98
2025	233
2026	56
2026	40

3.7 Commissions communales

Lors de la législature 2021 – 2026, les commissions communales étaient composées des membres suivants :

Commission financière

M. Yves-Alain Roulet	Président
Mme Tina Calcaterra	Vice-présidente
M. Pascal Florio	Membre
M. Frédéric Lambert	Membre
Mme Anais Seigneur	Membre

Commission d'aménagement

Mme Myriam Fragnière Dufour	Syndique, Présidente
M. Jean-Michel Bays	Conseiller communal
Mme Isabelle Mingam	Conseillère communale
M. Steve Bitz	Membre
M. Serge Gapany	Membre
M. Pierre-André Kolly	Membre
M. Norbert Vuarnoz	Membre

Commission des naturalisations

Mme Maria Elvira Nordmann	Présidente
M. Florian Emonet	Secrétaire
Mme Corinne Macheret	Membre
M. Alain-Jacques Tornare	Membre
M. Julien Blanc	Membre

Commission de construction

M. Jean-Michel Bays	Président, Conseiller communal
M. Dominique Progin	Membre
M. Eric Monney	Membre
M. Philippe Morand	Membre

Commission Energie & Environnement

Mme Isabelle Mingam	Présidente, conseillère communale
Mme Gillian Simpson	Conseillère communale
M. Alain Derré	Membre



Mme Chrystele Roulet	Membre
M. Alain-Jacques Tornare	Membre
Mme Philippa de Quay	Membre

Commission seniors

Mme Gillian Simpson	Présidente, Conseillère communale
Mme Judith Krattiger	Membre
M. Philippe Pasquier	Membre
Mme Fanny Cosandey	Membre
Mme Claudine Sudan	Membre
Mme Anne Peiry	Membre
M. Alain-Jacques Tornare	Membre
Mme Marie-Madeleine Blakaj	Membre

4. Rapport de gestion relatif aux comptes 2025

En droit :

En application de l'article 1 alinéa 1 de la loi sur les finances communales (LFCo), celle-ci a pour but de permettre aux collectivités publiques locales et à leurs organes :

- De gérer les finances de manière efficace et conforme au droit
- De disposer des instruments et des bases de décision nécessaires à la gestion financière
- En application de l'article 19 de la loi sur les finances communales (LFCo), le Conseil communal soumet chaque année un rapport de gestion à l'assemblée communale en même temps que les comptes.
- En application de l'article 13 de la loi sur les finances communales (LFCo), les comptes se composent des éléments suivants :
 - Le bilan,
 - Le compte de résultats, par nature, à 3 niveaux et par fonction,
 - Le compte des investissements, par nature et par fonction,
 - Le tableau des flux de trésorerie,
 - L'annexe aux comptes annuels.

Les comptes sont structurés conformément au plan comptable déterminé dans le modèle comptable harmonisé.

Le compte de résultats et le compte des investissements doivent être présentés de manière identique et parallèlement au budget de l'année de référence.

- Présentation des comptes - principes

Les principes régissant la présentation des comptes selon l'article 40 de la loi sur les finances communales sont appliqués.



Introduction

Les comptes 2025 ont été établis en respectant la loi sur les finances communales (LFCo), l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) et le règlement communal des finances.

Le principe de « vérité du bilan » dénommé « image fidèle du bilan » est essentiel et peut-être la plus importante des règles de mise en œuvre.

La commune a réalisé la réévaluation de tous ces biens :

- Le patrimoine financier sur la base de sa valeur vénale
- Le patrimoine administratif sur la valeur initiale d'acquisition ou de construction déprécié de sa valeur d'amortissement comptable en fonction de sa durée d'utilisation.

Pour effectuer ces tâches, nous avons établi un inventaire des biens de la collectivité depuis le 01.01.2002 au 31.12.2021.

De ce gros travail a été constitué une réserve de réévaluation qui doit être dissoute sur les dix prochaines années, soit la première tranche au 31.12.2022 et la dernière au 31.12.2031.



Vous trouverez dans ce rapport, toutes les informations relatives aux comptes 2025.

Règlement sur les finances (RFin)

L'assemblée communale a adopté le 29 mars 2021 les réglementations suivantes :



Règlement des finances (RFin)

L'assemblée communale

Vu la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018 (RSF 140.6) ;

Vu l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019 (RSF 140.61),

Adopte :

Art. 1 But

Le présent règlement a pour but de définir les paramètres importants régissant les finances communales, en complément à la législation cantonale en la matière.

Art. 2 Impôts (art. 64 LFCo)

L'assemblée communale fixe les coefficients et les taux des impôts par décision distincte.

Art. 3 Limite d'activation des investissements (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo)

Les investissements sont activés à partir d'un montant de 20'000.00 francs. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

Art. 4 Imputations internes (art. 51 LFCo, art. 26 OFCo)

Pour les tâches qui ne sont pas en lien avec des financements spéciaux, le seuil à partir duquel une imputation doit être opérée est fixé à 1'000.00 francs.

Art. 5 Comptes de régularisation (art. 13 et 40 al. 1 let. b LFCo)

¹ Le seuil à partir duquel un actif ou un passif de régularisation doit être opéré est fixé à 1'000.00 francs.

² Les actifs ou passifs de régularisation, déterminés chaque année en raison d'une date d'échéance autre que le 31 décembre et dont les montants sont réguliers, ne sont pas comptabilisés.



**Art. 6 Compétences financières du conseil communal (art. 67 al. 2, 1^e phr. LFCo)
a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)**

¹ Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 10'000.00 francs. L'article 10 est réservé.

² Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.

Art. 7 b) Dépense liée (art. 73 al. 2 let. e LFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.

² Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière fixée à l'article 6 du présent règlement, la commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (art. 72 al. 3 LFCo).

Art. 8 c) Crédit additionnel (art. 33 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10 % du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit inférieur à 20'000.00 francs.

² Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 7 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

Art. 9 d) Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit inférieur à 20'000.00 francs.

² Toutefois, le conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 7 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

³ En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.

⁴ Le conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'assemblée communale ou au conseil général pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes. Les crédits supplémentaires de minime importance inférieurs à 5'000.00 francs peuvent ne pas être listés.

Art. 10 Autres compétences décisionnelles du conseil communal (art. 67 al. 2, 2^e phr. LFCo, art. 100 LCo)

¹ Le conseil communal dispose de la compétence décisionnelle en matière d'opérations d'acquisitions ou de ventes immobilières jusqu'à un montant de 20'000.00 francs.

² Lors de chaque vente d'immeuble, le conseil communal choisit le mode de vente le plus adapté.



Art. 11 Contrôle des engagements (art. 32 LFCo)

Le conseil communal tient le contrôle des engagements contractés, des crédits utilisés et des paiements effectués ainsi que, le cas échéant, de la répartition des crédits-cadres entre les projets individuels.

Art. 12 Entrée en vigueur

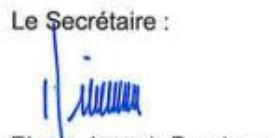
Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022, sous réserve de son approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Adopté par l'assemblée communale le 29 mars 2021.

Le Syndic :

Pascal Florio



Le Secrétaire :

Pierre-Joseph Demierre

Approuvé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, le **26 MAI 2021**


Didier Castella
Conseiller d'Etat, Directeur

Investissements et projets importants

Pour l'année 2025, les investissements suivants sont terminés :

- Mise en séparatif – halle de gymnastique
- Etude transformation ferme communale
- Maison de Ville, panneaux photovoltaïques

Les investissements/projets en cours :

- Assainissement La Leyte
- Matériel informatique des écoles
- Réfection tronçons divers
- Traversée de Vuippens
- Traversée de Marsens - étude
- Route de La Grand-Fin - trottoir et aménagement, eau potable et épuration
- Mur anti-bruit - projet d'étude
- Rénovation réseau eau potable



- Route de La Grand-Fin - conduite eau potable
- Assainissement réseau d'eau - centre village Marsens
- Remplacement conduite eau Humilimont lors pose conduite EU
- Nouvelle hydrante Les Mourgets (étude et réalisation)
- Conduites EP Place Maison de Ville
- Conduites EP Pra Barras
- Démolition ancien réservoir de Montmasson
- Assainissement quartier les Mourgets
- Route de La Grand-Fin - collecteur EC
- Assainissement épuration - centre village Marsens
- Nouveau collecteur EU Le Gottu Nord
- Assainissement épuration - Humilimont/Crêt/Gottes/Clamogne
- Assainissement en séparatif secteur Humilimont - étude
- Etude travaux selon PGEE - gestion risque crues/inondations
- Etude protection contre les crues secteurs centre village, Fuitemin et Roseires
- Révision du plan d'aménagement
- Modification du PAL - mise en zone spéciale art. 1092
- Etude transformation ferme communale (étape 2)
- Ferme communal – accompagnement BAMO
- Maison de Ville – assainissement terrasse

Impôts et taxes communales

Les comptes 2025 sont présentés avec les taux d'impôt suivant en % de l'impôt cantonal de base :

▪ Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques	75.00 %
▪ Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales	75.00 %
▪ Contribution immobilière en ‰ de la valeur fiscale	1.50 ‰

Les taxes communales sont les suivantes :

- Taxes de l'approvisionnement en eau potable
- Taxes de traitement des eaux usées
- Taxes déchets
- Taxes d'inhumations
- Taxe d'exemption du Service du feu
- Impôt sur les chiens

Principes relatifs à la présentation des comptes selon MCH2

Les comptes 2025 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé et conformément à la loi sur les finances communales du 22 mars 2018, l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019 et notre règlement des finances.

Amortissements



Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 43 alinéa 3 de la loi sur les finances communales.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation en application de l'article 45 de la loi sur les finances communales.

Compte des investissements / limite d'activation

Selon le règlement communal des finances, le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à CHF 20'000.00. Au-delà de cette limite, elles doivent être inscrites dans le compte des investissements.

Compte des investissements

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus
2	FORMATION			68 000.00	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	76 679.30		81 600.00	
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	70 295.60			
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	179 574.85	62 054.90	54 000.00	
9	FINANCES ET IMPÔTS	62 054.90	326 549.75		
	TOTALISATION	388 604.65	388 604.65	203 600.00	
	Résultat				203 600.00

Compte de résultats

Compte	Désignation	Comptes 2025		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	817 209.68	84 092.94	900 137.65	77 904.00
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	133 670.74	88 337.85	149 650.61	93 500.00
2	FORMATION	4 523 791.73	1 649 524.35	4 729 327.72	1 702 775.56
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	151 696.32	9 158.82	166 297.97	6 037.50
4	SANTÉ	1 045 261.90	5 811.55	1 112 763.99	6 000.00
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1 167 437.55	1 954.45	1 164 494.97	
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	705 396.52	36 394.75	761 917.97	18 758.75
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	1 543 991.05	1 412 310.02	1 553 406.50	1 401 781.32
8	ECONOMIE PUBLIQUE	64 351.85	1 701.00	57 098.35	2 000.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	154 849.62	7 845 713.54	202 183.00	6 731 972.70
	TOTALISATION	10 307 656.96	11 134 999.27	10 797 278.73	10 040 729.83
	Résultat	827 342.31			756 548.90



Compte de résultats - liste des dépassements selon le règlement des finances

Liste des dépassements supérieurs à 10 % mais inférieur à CHF 20'000.00

Compte	Désignation	Comptes 2025	Budget 2025	Ecart 2025	%
0110.3102.00	Frais de ports et convocations	4 590.90	2 500.00	2 090.90	83.64%
0110.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	1 600.00	850.00	750.00	88.24%
0120.3053.00	Cotisations à l'assurance-accidents	93.35	73.00	20.35	27.88%
0210.4260.00	Remboursements frais rappels et poursuites	6 926.60	2 700.00	4 226.60	156.54%
0220.3102.00	Frais de publications et annonces	8 706.55	6 500.00	2 206.55	33.95%
0220.4260.01	Journal METS - abonnements et divers	100.00		100.00	100.00%
0290.3053.00	Cotisations à l'assurance-accidents	492.79	445.00	47.79	10.74%
0290.3134.00	Assurances	4 644.10	4 000.00	644.10	16.10%
0290.3300.40	Amortissement planifié des bâtiments administratifs	7 809.38	6 771.65	1 037.73	15.32%
0290.4260.00	Ventes et prestations diverses	926.54		926.54	100.00%
0290.4470.00	Loyers patrimoine administratif	2 850.00	2 400.00	450.00	18.75%
1620.3010.00	Salaires abri PC	2 913.70		2 913.70	100.00%
1620.3120.00	Frais de chauffage, électricité et eau	2 861.70	2 000.00	861.70	43.09%
2120.4631.00	Contributions frais scolaires	1 830.00		1 830.00	100.00%
2170.3052.00	Cotisations à la caisse de pension (LPP)	2 664.50	2 347.00	317.50	13.53%
2170.3055.00	Cotisations à l'assurance maladie (IJM)	334.55	296.00	38.55	13.02%
2170.3120.00	Frais de chauffage, électricité et eau	24 214.05	20 000.00	4 214.05	21.07%
2170.3151.00	Entretien véhicules	2 557.15	1 000.00	1 557.15	155.72%
2196.3136.00	Visites médicales	7 641.93	6 800.00	841.93	12.38%
2196.3300.60	Amortissement matériel informatique	16 442.10	7 000.00	9 442.10	134.89%
2196.4390.00	Bénéfice St-Nicolas et divers	881.46	500.00	381.46	76.29%
2196.4630.00	Subventions fédérales camps de sport	4 956.16		4 956.16	100.00%
2196.4631.00	Subventions cantonales camps de sport	1 239.05		1 239.05	100.00%
3290.4260.00	Remboursements et participations de tiers	3 101.32		3 101.32	100.00%
3410.3134.00	Assurances diverses, ECAB, matériel, etc.	3 393.05	3 000.00	393.05	13.10%
3410.3144.00	Entretien du bâtiment et place	1 613.95	1 300.00	313.95	24.15%
5120.4290.00	Remb. prest. ass. maladie	1 954.45		1 954.45	100.00%
5310.3637.00	Part. cotis. AVS aux non actifs	5 467.10	3 500.00	1 967.10	56.20%
5720.3611.01	Part LASoc, services sociaux spécialisés	5 239.00	4 476.50	762.50	17.03%
5790.3611.00	Aide aux victimes d'infractions	6 096.15	4 943.35	1 152.80	23.32%
5790.3637.10	Prestations et autres frais Senior+	964.00		964.00	100.00%
6150.3000.00	Rémunération groupe travail déneigement des routes	1 875.00		1 875.00	100.00%
6150.3132.01	Honoraires déneigement routes privées	7 567.00		7 567.00	100.00%
6150.4260.00	Ventes de marchandises, prestations	9 450.00	1 000.00	8 450.00	845.00%
6150.4260.01	Remb. de tiers aux frais de déneigement	720.00	300.00	420.00	140.00%
6290.3109.00	Achat cartes journalières CFF	8 731.95		8 731.95	100.00%
6290.4250.00	Vente cartes journalières CFF	9 191.00		9 191.00	100.00%
7101.3010.00	Salaires distribution d'eau	3 858.30	1 702.00	2 156.30	126.69%
7101.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	358.05	155.00	203.05	131.00%
7101.3052.00	Cotisations à la caisse de pension (LPP)	244.50	133.00	111.50	83.83%
7101.3053.00	Cotisations à l'assurance-accidents	35.32	15.15	20.17	133.14%
7101.3055.00	Cotisations à l'assurance maladie (IJM)	38.50	17.00	21.50	126.47%
7101.3130.00	Frais d'analyse d'eau	1 220.20	1 000.00	220.20	22.02%
7101.3137.00	Décomptes TVA	1 039.85		1 039.85	100.00%



Compte	Désignation	Comptes 2025	Budget 2025	Ecart 2025	%
7101.4260.00	Remboursement de tiers	2 789.50		2 789.50	100.00%
7201.3010.00	Salaires eaux usées	1 700.20	160.00	1 540.20	962.63%
7201.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	157.70	14.00	143.70	1026.43%
7201.3052.00	Cotisations à la caisse de pension (LPP)	137.40	13.00	124.40	956.92%
7201.3053.00	Cotisations à l'assurance-accidents	15.63	1.00	14.63	1463.00%
7201.3055.00	Cotisations à l'assurance maladie (IJM)	17.00	2.00	15.00	750.00%
7201.3130.00	Prestations de services	9 308.50	8 000.00	1 308.50	16.36%
7201.3137.00	Décomptes TVA	13 081.50		13 081.50	100.00%
7201.3143.00	Entretien réseau EU & EC	8 723.50	6 000.00	2 723.50	45.39%
7201.3320.90	Amortissements planifiés immobilisations incorporelles	6 691.20	4 165.98	2 525.22	60.62%
7301.3010.00	Salaires déchets ménagers	76 467.25	58 712.00	17 755.25	30.24%
7301.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	6 467.25	5 336.00	1 131.25	21.20%
7301.3052.00	Cotisations à la caisse de pension (LPP)	4 621.35	3 725.00	896.35	24.06%
7301.3053.00	Cotisations à l'assurance-accidents	687.58	521.00	166.58	31.97%
7301.3055.00	Cotisations à l'assurance maladie (IJM)	617.70	482.00	135.70	28.15%
7301.3101.01	Achat de sacs à poubelle officiels	18 151.65		18 151.65	100.00%
7301.3199.00	Réduction de l'impôt préalable TVA (REDIP)	6 249.09		6 249.09	100.00%
7301.3634.00	Péréquation aux frais de transport	678.25		678.25	100.00%
7301.4240.01	Taxes d'élimination (au sac)	6 745.30		6 745.30	100.00%
7301.4240.03	Taxes d'élimination déchets particuliers	809.85	500.00	309.85	61.97%
7900.3612.00	Part. LIM / ass. régional La Gruyère (ARG)	20 478.20	18 478.15	2 000.05	10.82%
8200.3101.00	Frais de reboisements, achats de plants	1 981.10	1 800.00	181.10	10.06%
8200.3635.00	Corporation triage forestier Berra-Gibloux	16 936.50	10 600.00	6 336.50	59.78%
9100.4024.00	Impôts sur les successions et donations	18 114.80	1 000.00	17 114.80	1711.48%
9101.4021.10	Contributions immobilières - années précédentes	14 388.75		14 388.75	100.00%
9610.3499.00	Intérêts pour paiement anticipé (impôts)	26 733.05	18 000.00	8 733.05	48.52%
9610.4401.00	Intérêts et pénalités de retard	30 383.15	18 500.00	11 883.15	64.23%
9610.4402.00	Intérêts des capitaux	2 144.54	1 900.00	244.54	12.87%
9630.3430.40	Entretien et rénovation de la ferme	20 285.08	5 000.00	15 285.08	305.70%
9630.3439.01	Assurances	3 639.30	2 750.00	889.30	32.34%
9631.3431.00	Abonnement internet	115.45		115.45	100.00%
9631.3439.01	Assurances	5 597.10	4 500.00	1 097.10	24.38%
9631.4439.00	Autres produits d'immeubles PF, remb. de tiers	3 718.85		3 718.85	100.00%
9632.3439.01	Assurances	660.15	600.00	60.15	10.03%

Selon le règlement sur les finances communales, ces dépassements font l'objet d'une information et ne doivent pas être justifiés.



Liste des dépassements supérieurs à 10 % et à CHF 20'000.00

Compte	Désignation	Comptes 2025	Budget 2025	Ecart 2025	%	Remarques
7201.4510.01	Prélèvement au financement spécial équilibre du compte FSEC	131 459.63	105 340.98	26 118.65	24.79%	Prélèvement pour équilibre du compte. Les tarifs vont être adaptés lors de la prochaine facturation
7301.4250.01	Ventes de sacs à poubelle officiels	66 731.25		66 731.25	100.00%	Suite à un recours par rapport à l'approbation du nouveau règlement sur les déchets la mise en place de la taxe au poids a été retardée.
7690.3130.10	Frais assainissement ancienne décharge Vuippens	21 576.00		21 576.00	100.00%	Charges imprévisibles lors de l'établissement du budget. Frais suite au glissement du site pollué de Vuippens dans le lac début février 2025
9100.4000.10	Impôts sur le revenu - années précédentes	77 575.95		77 575.95	100.00%	Montant qu'il est impossible de budgéter
9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital	249 405.00	60 000.00	189 405.00	315.68%	Les impôts spéciaux sont toujours budgétés avec prudence (~50% du montant encaissé l'année précédente).
9100.4001.00	Impôts sur la fortune	390 172.35	323 000.00	67 172.35	20.80%	Provision d'impôts selon statistique du SCC
9100.4002.00	Impôts à la source	272 267.70	150 000.00	122 267.70	81.51%	Les impôts spéciaux sont toujours budgétés avec prudence (~50% du montant encaissé l'année précédente).
9100.4010.00	Impôts sur les bénéfices personnes morales	111 600.00	65 000.00	46 600.00	71.69%	Provision d'impôts selon statistique du SCC
9100.4010.10	Impôts bénéfices personnes morales - années précédentes	55 937.65		55 937.65	100.00%	Montant qu'il est impossible de budgéter
9100.4011.10	Impôts sur le capital pers. morales - années précédentes	38 806.80		38 806.80	100.00%	Montant qu'il est impossible de budgéter
9101.4022.00	Impôts gains immobiliers et plus-values	143 574.20	40 000.00	103 574.20	258.94%	Les impôts spéciaux sont toujours budgétés avec prudence (~50% du montant encaissé l'année précédente).
9101.4023.00	Impôts sur les mutations	351 548.95	50 000.00	301 548.95	603.10%	Les impôts spéciaux sont toujours budgétés avec prudence (~50% du montant encaissé l'année précédente).
9630.4430.01	Loyers ferme	82 616.00	57 600.00	25 016.00	43.43%	Les locaux de l'ex-Raiffeisen étaient à nouveau loués en 2025



Bilan

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2025	Bilan au 31.12.2025
1	ACTIF	32 031 892.12	31 818 207.12
10	Patrimoine financier PF	17 170 250.43	17 279 260.63
100	Disponibilités et placements à court terme	4 846 812.20	5 431 778.31
101	Créances	-3 437 188.73	-3 180 116.98
104	Actifs de régularisation	8 001 091.21	7 104 703.18
107	Placements financiers à long terme	72 051.00	72 051.00
108	Immobilisations corporelles PF	7 687 484.75	7 850 845.12
14	Patrimoine administratif PA	14 861 641.69	14 538 946.49
140	Immobilisations corporelles PA	14 073 755.87	13 782 780.71
142	Immobilisations incorporelles PA	199 083.54	199 012.24
146	Subventions d'investissement	588 802.28	557 153.54
2	PASSIF	-32 031 892.12	-31 818 207.12
20	Capitaux de tiers	-13 277 916.17	-12 175 923.83
200	Engagements courants	-487 854.50	-365 897.69
204	Passifs de régularisation	-1 313 047.96	-750 804.11
206	Engagements financiers à long terme	-11 427 013.71	-11 059 222.03
208	Provisions à long terme	-50 000.00	
29	Capital propre	-18 753 975.95	-19 642 283.29
290	Financements spéciaux	-4 593 699.53	-4 955 725.26
295	Réserve liée au retraitement (intro. MCH2)	-2 107 425.00	-1 806 364.30
299	Excédent ou découvert du bilan	-12 052 851.42	-12 880 193.73

